

Société de Commissaires aux Comptes

FORT ET ASSOCIES

32 Rue de la République – 62000 ARRAS

Société par Actions Simplifiée
de Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Douai

**CROSSROADS CHRISTIAN COMMUNITY
(LA COMMUNAUTE CHRETIENNE DE CROSSROADS)**

**9 rue de l'Artisanat
01710 THOIRY**

SIRET : 824 170 971 00017

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE AU 31 DECEMBRE 2025**

FORT Pierre-Emmanuel
Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux comptes inscrit
I.E.S.E.G.
D.E.S.S. de Gestion Comptable et Financière –PARIS II
Maîtrise es-sciences économiques – PARIS II

FORT François-Xavier
Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux comptes inscrit
D.U. Droit de l'Entreprise – PARIS II

**CROSSROADS CHRISTIAN COMMUNITY
(LA COMMUNAUTE CHRETIENNE DE CROSSROADS)**

**9 Rue de l'Artisanat
01710 THOIRY**

SIREN : 824 170 971

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

Monsieur le Président
Mesdames et Messieurs les administrateurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Crossroads Christians Community relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Faits caractéristiques de l'exercice » en page 15 de l'annexe qui décrit les conséquences de l'application, pour la 1^{ère} fois au titre de cet exercice, des règlements comptables ANC 2022-06 et ANC 2023-03.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Ainsi, nous portons à votre connaissance la note de l'annexe « Règles et Méthodes comptables » qui précisent les dispositions comptables appliquées pour l'établissement des présents comptes annuels

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Une attention particulière a été portée aux procédures mises en œuvre pour identifier les avantages et ressources en provenance de l'étranger.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtées dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux administrateurs

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception du paragraphe d'observation mentionné ci-dessus, nous n'avons pas d'autre observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par votre trésorier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Arras

Le 13 mai 2026

L'un des Associés

Pierre-Emmanuel Fort

SAS FORT ET ASSOCIES

Commissaire aux Comptes

Membre de la compagnie

Régionale de Douai

BILAN ACTIF

ASSOC CROSSROADS CHRISTIAN COMMUNIT

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025				Valeur au 31/12/2024	
	brute	amort. & dépréc.	nette	% de l'actif		% de l'actif
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences,						
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				0,21		1,03
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...						
Autres immobilisations corporelles	26 398,51	26 227,19	171,32		864,32	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières				17,60		17,08
Participations						
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	14 296,80		14 296,80		14 296,80	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	40 695,31	26 227,19	14 468,12	17,81	15 161,12	18,11
Stocks et en-cours						
Créances				9,68		9,17
Créances Clients, usagers et cptes ratt.						
Créances reçues par legs ou donations						
Autres créances	316,75		316,75			
Charges constatées d'avance	7 550,20		7 550,20		7 673,11	
Valeurs mobilières de placement						
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	58 893,19		58 893,19	72,50	60 887,62	72,73
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	66 760,14		66 760,14	82,19	68 560,73	81,89
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	107 455,45	26 227,19	81 228,26	100	83 721,85	100

BILAN PASSIF

ASSOC CROSSROADS CHRISTIAN COMMUNIT

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise		162,21		157,38
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires	131 763,75		131 763,75	
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles				
<i>Dont réserves des activités en rel. avec l'exercice public d'un culte</i>				
Réserves pour projet de l'entité				
<i>Dont réserves des activités en rel. avec l'exercice public d'un culte</i>				
Autres réserves				
<i>Dont réserves des activités en rel. avec l'exercice public d'un culte</i>				
Report à nouveau	-59 129,19	-72,79	-60 027,12	-71,70
<i>Dont report à nouv. des act. en rel. avec l'exercice public d'un culte</i>				
Excédent ou déficit de l'exercice	-2 922,91	-3,60	897,93	1,07
<i>Dont résultat des activités en rel. avec l'exercice public d'un culte</i>				
Situation nette (sous-total)	69 711,65	85,82	72 634,56	86,76
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	69 711,65	85,82	72 634,56	86,76
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS (III)				
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	9 438,95	11,62	9 021,70	10,78
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	2 077,66	2,56	2 065,59	2,47
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES (IV)	11 516,61	14,18	11 087,29	13,24
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	81 228,26	100	83 721,85	100

COMPTE DE RÉSULTAT

ASSOC CROSSROADS CHRISTIAN COMMUNIT

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025		Valeur au 31/12/2024	
	total	dont activités en relation avec l'exercice public d'un culte	total	dont activités en relation avec l'exercice public d'un culte
Produits d'exploitation				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services	13 000,00		10 200,00	
<i>dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation				
Vers. des fondateurs ou cons. dot. consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	191 338,25		203 659,09	
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières	13 250,00		9 000,00	
Reprises sur amort., dépréciations et provisions				
Produits des cessions d'immobs. incorp. et corp.				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	1,03		211,14	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	217 589,28		223 070,23	
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	106 699,12		106 583,82	
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	728,40		757,75	
Salaires	97 800,00		99 800,00	
Cotisations sociales	14 382,23		14 119,84	
Dotations aux amort. et aux dépréciations	693,00		1 056,87	
Dotations aux provisions				
Val. comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés				
Autres charges	801,85		749,16	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	221 104,60		223 067,44	
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-3 515,32		2,79	
Produits financiers				
De participation				
D'autres val. mobilière et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	592,41		895,14	
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instr. de trésor.				

COMPTE DE RÉSULTAT

ASSOC CROSSROADS CHRISTIAN COMMUNIT

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

		Valeur au 31/12/2025		Valeur au 31/12/2024	
		total	dont activités en relation avec l'exercice public d'un culte	total	dont activités en relation avec l'exercice public d'un culte
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	(III)	592,41		895,14	
Charges financières					
Dotations aux amort., dépréciations et provisions					
Intérêts et charges assimilées					
Différences négatives de change					
Valeur comptable des immobs. financières cédées					
Charges nettes sur cess. de VMP, d'instr. de trésor.					
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	(IV)				
2-RÉSULTAT FINANCIER	(III-IV)	592,41		895,14	
3-RESULTAT COURANT av. impôts	(I-II+III-IV)	-2 922,91		897,93	
Produits exceptionnels (V)					
Charges exceptionnelles (VI)					
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(V-VI)				
Participation des salariés aux résultats (VII)					
Impôts sur les bénéfices (VIII)					
TOTAL DES PRODUITS	(I+III+V)	218 181,69		223 965,37	
TOTAL DES CHARGES	(II+IV+VI+VII+VIII)	221 104,60		223 067,44	
EXCÉDENT OU DÉFICIT		-2 922,91		897,93	
Contributions volontaires en nature					
Dons en nature					
Prestations en nature					
Bénévolat					
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.					
Charges des contrib. volontaires en nature					
Secours en nature					
Mises à disposition gratuite de biens					
Prestations en nature					
Personnel bénévole					
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOL. EN NAT.					
TOTAL		-2 922,91		897,93	

Annexe comptable

SOMMAIRE ANNEXE

ASSOC CROSSROADS CHRISTIAN COMMUNIT

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Choix
Présentation de l'entité	Produite
Faits caractéristiques	Produite
Règles et méthodes comptables	Produite
Donations temporaires d'usufruit	Non applicable
Immobilisations incorporelles et frais d'établissement	Non applicable
Tableau des immobilisations	Produite
Tableau des amortissements	Produite
Dépréciations	Non applicable
Filiales et participations	Non applicable
Crédits-bail	Non applicable
Locations	Non applicable
Etat des stocks	Non applicable
Etat des échéances des créances	Produite
Comptes de régularisation actif	Non applicable
Tableau de variations des fonds propres	Produite
Suivi des fonds dédiés	Non applicable
Ecart de réévaluation	Non applicable
Etat des provisions	Non applicable
Tableau de suivi des legs et donations ou assurances-vie	Non applicable
Etat des échéances des dettes	Produite
Comptes de régularisation passif	Non applicable
Legs et donations ou assurances-vie pour produits et charges	Non applicable
Concours publics et subventions	Non applicable
Engagements	Non applicable
Avantages et ressources provenant de l'étranger	Produite
Origine des ressources	Produite
Ventilation des ressources	Produite
Dettes garanties par des sûretés réelles	Non applicable
Crédits d'impôts	Non applicable
Répartition de l'impôt sur les bénéfices	Non applicable
Honoraires CAC	Produite
Charges et produits exceptionnels	Produite
Les effectifs	Non applicable
Autres informations	Non applicable
Commentaire	Non applicable

PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

ASSOC CROSSROADS CHRISTIAN COMMUNIT

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

L'objet social de l'entité est :

L'Association a pour objet exclusif d'assurer l'exercice public du culte protestant évangélique, d'enseigner le message et la pratique de l'Evangile de Jésus-Christ et de pourvoir aux frais et besoins de l'exercice du culte, les cérémonies et l'enseignement religieux et tout ce qui peut s'y rattacher.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées sont :

Conformément au titre IV de la loi du 9 décembre 1905 portant séparation des Eglises et de l'Etat, l'Association exerce exclusivement des activités cultuelles.

Afin de supporter les activités diaconales et sociales, il a été créé une association relevant uniquement de la loi du 1er juillet 1901.

La circonscription religieuse définie par les statuts de l'Association s'étend sur tout le territoire national.

L'Association gère un seul lieu de culte, au lieu du siège social.

Les moyens mis en oeuvre sont :

L'Association est locataire du local nécessaire à l'exercice du culte.

L'Association compte parmi ses effectifs un ministre du culte rémunéré à temps complet et affilié à la Cavimac.

Afin d'assurer le bon fonctionnement associatif, l'ensemble des autres tâches est assuré par des bénévoles.

Autres informations :

L'Association dénommée CROSSROADS CHRISTIAN COMMUNITY (LA COMMUNAUTE CHRETIENNE DE CROSSROADS) a été fondée le 16/10/2016.

Elle est régie par les lois du 9 décembre 1905, du 1er juillet 1901 et par les décrets du 16 mars 1906 et du 16 août 1901.

Son siège social se situe au 9, Rue de l'Artisanat, 01710 Thoiry.

Elle est déclarée en préfecture de l'Ain sous le numéro RNA W013001324.

Son numéro Siret est le 82417097100017.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

ASSOC CROSSROADS CHRISTIAN COMMUNIT

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 81 228,26 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -2 922,91 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ces comptes annuels ont été établis le 25/02/2026.

Par ailleurs, nous apportons le complément d'informations suivant :

L'exercice 2025 a été marqué par la première application du règlement ANC n°2022-06, entré en vigueur au 1er janvier 2025 et modifiant la présentation des états financiers. Ce règlement vise à améliorer la lisibilité et la comparabilité des comptes annuels, notamment au travers d'une refonte du compte de résultat et d'un enrichissement des informations à fournir en annexe.

Les principales évolutions portent sur la **redéfinition du périmètre du résultat exceptionnel**, désormais limité aux produits et charges directement liés à des événements majeurs et inhabituels, ainsi que sur la suppression des comptes de transferts de charges et **l'actualisation du plan de comptes**.

L'application de ces nouvelles dispositions comptables s'est traduite essentiellement par des **reclassements de présentation**, sans incidence sur le résultat de l'exercice.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : image fidèle, comparabilité et continuité de l'exploitation, régularité et sincérité, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément
aux hypothèses de base :
continuité de l'exploitation,
permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
indépendance des exercices,

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n° 2018-06.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations sont évaluées au coût d'acquisition (y compris les droits de mutation, honoraires, ou

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

ASSOC CROSSROADS CHRISTIAN COMMUNIT

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).

Les coûts de développement et des frais de création de site internet sont inscrits à l'actif.

Frais externes afférents à des formations nécessaires pour la mise en service des immobilisations

Les frais externes afférents à des formations nécessaires pour la mise en service des immobilisations incorporelles et corporelles sont incorporés au coût de l'actif.

Les frais externes afférents à des formations nécessaires pour la mise en service des immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Ils sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

Constructions 20 ans,

Matériels Industriels 3 à 10 ans,

Installations générales et Agenc. divers 3 à 5 ans,

Matériel de bureau et informatique 1 à 3 ans,

Mobiliers 3 à 5 ans.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.

Information sur la valeur résiduelle

Les immobilisations sont évaluées au coût d'acquisition (y compris les droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).

Les coûts de développement et des frais de création de site internet sont inscrits à l'actif.

Frais externes afférents à des formations nécessaires pour la mise en service des immobilisations

Les frais externes afférents à des formations nécessaires pour la mise en service des immobilisations incorporelles et corporelles sont incorporés au coût de l'actif.

Les frais externes afférents à des formations nécessaires pour la mise en service des immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Ils sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

Constructions 20 ans,

Matériels Industriels 3 à 10 ans,

Installations générales et Agenc. divers 3 à 5 ans,

Matériel de bureau et informatique 1 à 3 ans,

Mobiliers 3 à 5 ans.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

ASSOC CROSSROADS CHRISTIAN COMMUNIT

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables est fondée sur la durée réelle d'utilisation.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

L'Eglise reconnaît toute l'importance de l'engagement bénévole des femmes et des hommes qui se mobilisent dans le cadre de son activité ; cet engagement gratuit relève de la grâce prêchée par l'Eglise et constitue une offrande.

La mise en place des outils de décompte d'heures et l'établissement des bases monétaires de la valorisation du temps des bénévoles contreviennent à la nature profonde de cet engagement.

En conséquence et conformément à l'article 211-4 du règlement ANC 2018-06, aucune valorisation au titre des contributions volontaires en temps des bénévoles n'est effectuée.

Il convient néanmoins de porter à la connaissance du lecteur qu'hormis les postes des ministres du culte dont les rémunérations sont enregistrées dans les comptes de l'association, tous les autres services de l'association culturelle sont exercés grâce à l'action bénévole de ses membres.

Il n'y a eu aucun changement de méthode d'évaluation au cours de l'exercice. Il n'y a eu aucun changement de méthode de présentation au cours de l'exercice.

COMPLÉMENTS RÈGLES ET MÉTHODES

Régime fiscal

L'entité est un organisme sans but lucratif non soumis aux impôts commerciaux au régime de droit commun.

Dons manuels

Seuls les dons reçus et encaissés au cours de la période comprise entre le 1er janvier 2025 et le 31 décembre 2025 sont comptabilisés dans les produits de l'exercice et pris en compte pour l'établissement des reçus fiscaux.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

ASSOC CROSSROADS CHRISTIAN COMMUNIT

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation suite à rééval. acquisition		
Immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements et aménagements divers	26 398,51			
TOTAL	26 398,51			
Immobilisations financières				
Prêts et autres immobilisations financières	14 296,80			
TOTAL	14 296,80			
TOTAL GENERAL	40 695,31			
	Diminution		Valeur brute des	Réévaluation
	par virt poste	par cession	immobs fin ex.	légale/Valeur
Immobilisations corporelles				d'origine
Inst. générales, agencements et aménag. divers			26 398,51	
TOTAL			26 398,51	
Immobilisations financières				
Prêts et autres immobilisations financières			14 296,80	
TOTAL			14 296,80	
TOTAL GENERAL			40 695,31	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

ASSOC CROSSROADS CHRISTIAN COMMUNIT

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations corporelles						
Inst. générales, agencs divers				5 071,20		5 071,20
Matériel de bureau, informatique				21 327,31		21 327,31
TOTAL				26 398,51		26 398,51
TOTAL GENERAL				26 398,51		26 398,51

ETAT DES CRÉANCES

ASSOC CROSSROADS CHRISTIAN COMMUNIT

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif circulant			
Autres créances clients	316,75	316,75	
Charges constatées d'avance	7 550,20	7 550,20	
TOTAL	7 866,95	7 866,95	

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

ASSOC CROSSROADS CHRISTIAN COMMUNIT

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres complémentaires	131 763,75				131 763,75
Report à nouveau	-60 027,12	897,93			-59 129,19
Excédent ou déficit de l'exercice	897,93	-897,93		2 922,91	-2 922,91
TOTAL	72 634,56			2 922,91	69 711,65

AVANTAGES ET RESSOURCES
PROVENANT DE L'ÉTRANGER

ASSOC CROSSROADS CHRISTIAN COMMUNIT

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que l'entité CROSSROADS CHRISTIAN COMMUNITY (LA COMMUNAUTE CHRETIENNE DE CROSSROADS) établi en application de l'article 434-3 du règlement ANC N°2018-06, est mise à disposition du public au siège situé au 9 RUE DE L'ARTISANAT 01710 THOIRY sur demande préalable.

	Etat du contributeur	Montant total des avantages et ressources
	Suisse	61 780,00
TOTAL		61 780,00